



Bordeaux, le 2 avril 2019

INVITATION

CCI Bordeaux Gironde : 4 partenariats pour mieux protéger les entrepreneurs

Vendredi 5 avril à 11h30 – CCI de Bordeaux

Dirigeants et entreprises ont tout intérêt à être correctement assurés. Si la responsabilité civile professionnelle et la garantie décennale sont obligatoires, l'assurance pour perte d'exploitation ou dommages subis par l'entreprise, tout comme la protection sociale du dirigeant sont facultatives alors qu'elles garantissent la pérennité de l'activité et sécurisent l'avenir du patron. C'est pourquoi la CCI Bordeaux Gironde et 4 mutuelles d'assurance et de santé/prévoyance ont souhaité agir ensemble en faveur de la protection des entrepreneurs et de leur outil de travail. La signature officielle de ces partenariats aura lieu le 5 avril prochain à 11h30 au Palais de la Bourse.

Harmonie Mutuelle, Mutuelle PréviFrance, MAAF et Matmut intègrent en ce mois d'avril le réseau des partenaires de la CCI Bordeaux Gironde dans l'optique de renforcer l'accompagnement des créateurs et des chefs d'entreprises sur le volet protection sociale des entrepreneurs et assurance des risques liés à l'activité des entreprises.

Palette de conseils et services accrus pour les créateurs et chefs d'entreprise

Concrètement, le 5 avril prochain, les signataires s'engagent à mieux informer les dirigeants sur les risques qu'eux-mêmes et leur entreprise encourent dans l'exercice de leur activité et les moyens existants pour les réduire. Cette information se traduira dès ce 2ème trimestre par un temps d'intervention des mutuelles pendant les formations « 5 jours pour entreprendre » et « 5 jours pour reprendre », et lors des manifestations organisées par la CCI, telles que La Semaine de la Création et Les Nocturnes de la Transmission.

Les compagnies signataires s'engagent également à traiter en priorité les demandes de devis et à apporter un suivi personnalisé à tous porteurs de projets et dirigeants adressés par la CCI Bordeaux Gironde.

3^{ème} permanence gratuite mise en place

Enfin, une nouvelle permanence, « Assurance et Santé/Prévoyance », est mise en place, à titre expérimental, à la CCI Bordeaux Gironde. A raison d'une demi-journée par semaine à compter du mois de mai, les créateurs et dirigeants pourront y obtenir (sur inscription préalable) un rendez-vous gratuit de 30 minutes avec un expert. Pour information : la permanence « Experts comptables » a lieu tous les lundis et mardis après-midi (entretien conseils d'1/2 h), celle avec les « Avocats » se tient tous les mercredis et jeudis après-midi (entretien conseil de 3/4h). Sur rendez-vous préalable uniquement au 05 56 79 5000.

INVITATION PRESSE

Patrick SEGUIN, président de la CCI Bordeaux Gironde

a le plaisir de vous inviter à la

Signature de 4 conventions de partenariat « Assurance et Santé/Prévoyance - Entreprises et Dirigeants »

Vendredi 5 avril 2019 à 11h30 - 17 place de la Bourse à Bordeaux (Salon Tourny)

En présence des représentants d'HARMONIE MUTUELLE, MUTUELLE PREVIFRANCE, MAAF et MATMUT.

MERCI DE BIEN VOULOIR CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE

CONTACTS PRESSE

Philippe GARCIA / Florence RICO-FAYAD

✉ pgarcia@bordeaux.cci.fr ☎ 05 56 79 52 48